

Département de Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 14 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le quatorze novembre, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 03 novembre 2019 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents : 56 Pouvoirs : 13 Absents/Excusés : 5 Votants : 69

Présents : MM. Et Mmes : ANSALONI Martine, ARNOULT François, ASHFORD Patrick (+ pouvoir de DAUNA Jean-Vincent), AUBRY Jean-Pierre, BARRÉ Laurent, BÉGNY Pierre-Emmanuel, BOULVRAIS Daniel, BOURCHOT Alain, CARLIER Dominique, CHEVRINAIS Sophie, CLÉMENT Jean-Pierre, COUASNON Fabrice, DELAVAUX Bernard, DELESTRET Henri, DELOISY Sophie (+ pouvoir de MONTOISY Alexis), DENAMIEL Alexandre, DESWARTES Philippe, DHORBAIT Guy (+ pouvoir de BERTHELIN Céline), DOMARD Muriel, DUBOIS Jérôme (+ pouvoir de HEMET Carole), DUCEILLIER Joël, DURAND Daniel (+ pouvoir de CHARBONNEL Jean-Luc), FORTIER Patrick, FOURMY Philippe, FOURNIER Pascal (+ pouvoir de BEAUDET Jean-Pierre), GAUTHERON Philippe, PASCARD Evelyne (suppléante de Gérard GEIST), GOBARD Éric, GUILBAUD Corinne, GUILLETTE Christine (arrivée au point 4 tarif des télé-centres), HALLOO Stéphane, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien, JACOTIN Bernard, LANGLOIS Maria, LÉGER Jean-François, LEMEY Jacqueline, LEMOINE Bernard, LOURENCO FRADE Isabel, MIFFRE-PERRETTI Laurence (+ pouvoir de FLEISCHMAN Thierry), MOTOT Ginette (+ pouvoir de RIESTER Franck), NALIS Daniel (+ pouvoir de SCHAUFLEUR Jacqueline), PERRIN Sylviane, PEZZETTA Ugo (+ pouvoir de PEZZETTA Sonia), PICARD Laurence, POVIE Marie-Claude (+ pouvoir de CAUX Nicolas), VAN LANDEGHEM Jean-Marie (suppléant de RICHARD Bernard), ROMANOW Patrick, ROUSSEAU Cédric (+ pouvoir de MUSART Jean-Luc), SUSINI Jean-Paul, THOURET Marie-José, VALLÉE Fabien, VEIL Cathy, VILLOINGT Patrick, VIVET Emmanuel (+ pouvoir de LEROY Jérôme) et VUILLAUME Didier.

Absents excusés :- Absents non excusés: CHAUVIN Joël - HEUSELE Antoine - MAASSEN Véronique - MASSON Jean-François - PERRIN Jean-François.

Secrétaire de Séance : Guy DHORBAIT

**Délibération 2019-150 – Commune de Pierre-Levée – Approbation du PLU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles : L-151.1 et suivants et R151-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie compétente en matière de documents d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Pierre-Levée en date du 6 février 2012 ayant prescrit l'élaboration du PLU et fixée les modalités de concertation ;

Vu le débat sur les orientations du PADD tenu le 13 novembre 2017 par le Conseil Municipal de Pierre-Levée ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCL n°91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition du conseil communautaire à compter du 1er janvier 2018.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie en date du 2 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLU de la commune de Pierre-Levée.

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté de la commune de Pierre-Levée,

Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le projet de PLU soumis à enquête

Vu le tableau de synthèse explicatif portant sur les modifications apportées au projet arrêté jointe à la présente délibération (annexe 1).

Vu la délibération du conseil Municipal de Pierre-Levée en date du 22 octobre 2019, validant les modifications apportées au projet PLU arrêté et approuvant le dossier de PLU (annexe 2).

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes ;

Considérant que le projet de PLU de la Commune de Pierre-Levée tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Après discussion et acceptation à l'unanimité le conseil communautaire :

**Article 1** : décide de modifier et de compléter le dossier de PLU conformément aux demandes des Personnes Publiques Associées qui se sont exprimées dans le cadre de la consultation au titre des articles L.153-16 et L.153-17. Les adaptations/corrections sont mentionnées en annexe de la présente délibération.

**Article 2** : concernant les différentes remarques émises lors de l'enquête publique décide, en cohérence avec les recommandations du commissaire enquêteur, et les choix opérés par la commune de Pierre-Levée d'adapter le projet de PLU conformément aux éléments mentionnés en annexe 1 de la présente délibération.

**Article 3** : décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié suite aux remarques des Personnes Publiques Associées et du Commissaire Enquêteur tel qu'il est annexé à la présente délibération

**Article 4** : dit que la présente délibération, conformément aux articles R 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal

**Article 5** : précise que le document approuvé du PLU sera tenue à la disposition du public à la mairie de Pierre-Levée au siège de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Bruie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, dès qu'il sera exécutoire

Et dit que la délibération issue de la présente décision et les dispositions engendrées par le Plan Local d'urbanisme, seront exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus

Le Président

Ugo PEZZETTA

Coulommiers le 22 novembre 2019